

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 16 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Conduché, Deschamps, Desfarges et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Pernet et Pesson

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 7

Date de convocation : 12/01/2026

Date d'affichage : 12/01/2026

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

M. Deschamps souhaite revenir sur la précédente réunion et notamment sur le point concernant l'aide au camping en précisant que ces riverains subissent souvent des désagréments tels que, récemment, un déversement d'eaux pluviales omis lors de la cession. Ce problème a désormais été traité avec le SIVOM mais rappelle l'importance d'entretenir de bonnes relations avec ces acteurs du bourg.

- Décision modificative n°2 – Budget Commune

A la fin de l'exercice 2025, beaucoup de collectivités ont constaté que le prélèvement FNGIR et le dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants étaient bien supérieurs à ceux de 2024 et, par conséquent, à ce qui a été prévu au budget primitif 2025.

Ainsi, pour régulariser cette situation, le Service de Gestion Comptable a suggéré de récupérer la somme manquante à l'article 615221 du chapitre 11 et de la répercuter comme suit au chapitre 14 :

+ 1 493 € au compte 7391112

+ 319 € au compte 739221

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative

- Approbation de la motion départementale concernant le tracé de la future liaison ferroviaire Lyon - Bordeaux

M. Deschamps fait part de la motion concernant l'aberration du tracé de la future ligne Bordeaux/Lyon passant par Paris, présentée par le groupe de l'Union Républicaine pour le Bourbonnais lors de la session de décembre 2025.

L'Allier devant avancer uni pour défendre ses territoires, il appelle alors l'État et la SNCF à se mobiliser pleinement sur ce sujet déterminant pour l'avenir de notre département et invite les conseils municipaux à se saisir pleinement de cet enjeu majeur en adoptant à leur tour cette motion, afin de porter une voix unie et déterminée du territoire.

Plus ils seront nombreux à s'exprimer, plus il sera difficile d'ignorer l'exigence légitime du Massif Central d'être respecté et correctement desservi.

Vote : les conseillers approuvent cette motion de soutien à l'unanimité.

- Adhésion à l'assurance chômage

M. Deschamps explique qu'avec la nécessité de faire régulièrement appel à des agents contractuels, notamment dans le cadre de remplacements, la prise en charge des allocations de retour à l'emploi peut s'avérer être très lourde pour une collectivité en auto-assurance comme c'est le cas pour notre commune.

Il suggère alors, pour palier à cela, de souscrire à une assurance chômage proposée par les services de l'URSSAF dont la cotisation patronale s'élèverait à 4 % et dont les conditions sont les suivantes :

- engagement de 6 ans avec renouvellement par tacite reconduction
- adhésion pour tous les agents non titulaires et non statutaires
- période de 6 mois de carence à compter de la date de signature du contrat

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce contrat

- Service de médecine préventive du Centre de Gestion : renouvellement de la convention

M. Deschamps rappelle l'obligation des employeurs publics d'organiser au moins tous les deux ans une visite d'information et de prévention pour chacun de ses agents et, par conséquent, le besoin de passer une convention avec le Centre de Gestion pour pouvoir faire appel à ses services de médecine préventive.

Cependant, suite à la révision de ses tarifs en 2025, il est nécessaire de soumettre une nouvelle convention au Conseil Municipal.

Vote : le Conseil Municipal approuve la mise à jour de cette convention et autorise le Maire à la signer.

- Logement du 5 Chemin des Percières : octroi de trois mois de loyer

M. Deschamps rappelle que suite à l'octroi d'un premier mois de loyer, la locataire du logement du 5 Chemin des Percières a bien remis en état son appartement.

Elle a fait cependant savoir au cours de cet hiver que, malgré un thermostat réglé à 20°, la température intérieure n'atteignait pas plus de 10°. M. Deschamps souligne que ce n'est pas la première locataire à se plaindre de ce manque d'isolation et qu'elle a souhaité quitter le logement le 1^{er} décembre dernier.

Mme Kahane s'étonne toutefois de sa démarche : pourquoi avoir cessé de payer ses loyers depuis le mois de mai ?

M. Chades demande s'il ne serait pas envisageable de prévoir quelques travaux d'amélioration. M. Deschamps pense évidemment que ce sera incontournable pour pouvoir le relouer. Il rappelle d'ailleurs à ce propos que l'opération d'isolation des combles à 1 € évoquée lors d'un précédent conseil suit toujours son cours.

En résumé, avec environ 14 000 € de travaux d'isolation, 5 000 € de remplacement de Vélux et le changement du mode de chauffage dont le chiffrage est en attente, l'ensemble des travaux devrait avoisiner les 30 000 €. M. Deschamps pense que seule l'aide de 10 000 € de la Communauté de Communes sera envisageable pour aider à financer cette opération.

Mme Kahane et M. Desfarges sont toutefois d'accord pour dire que ces travaux sont inévitables si la commune veut conserver son patrimoine et les habitants qu'il apporte.

M. Deschamps propose en attendant d'octroyer les trois derniers mois de loyers à Mme Gérero pour compenser ce manque d'isolation et l'importante facture de gaz qui en découle, soit un peu plus de 900 €.

Vote : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de faire une remise de trois mois de loyers à Mme Gerrero dès que celle-ci aura réglé l'ensemble de ses dettes à la commune.

- Questions diverses

> avenir de l'école

M. Deschamps fait part de son rendez-vous avec l'Inspectrice Déléguée de Vichy en décembre dernier.

Compte-tenu de la situation actuelle des effectifs (6 radiations en quelques semaines), il craignait que cet entretien aboutisse à des mesures sévères pour le groupe scolaire mais c'est finalement dans un climat serein que Mme Bulidon a fait la proposition suivante : n'apporter aucune modification pour la rentrée 2026 mais se rapprocher progressivement du SIRP de Louroux-de-Bouble et Echassières pour revoir l'organisation du groupe.

Plus tard, elle a fait savoir début janvier que le Préfet et l'Inspectrice d'Académie n'étaient pas d'accord avec sa proposition et qu'ils préféraient, pour l'instant, maintenir l'école ouverte et laisser les CM1 rejoindre l'école de Bellenaves comme c'est déjà le cas avec les CM2.

M. Desfarges trouve aberrant que l'Etat prenne ce genre de décision alors que ce sont les communes qui ont la charge d'une grande partie des frais de fonctionnement (entretien des bâtiments, achat de fournitures et de matériel, mise à disposition de personnel,...).

> lotissement le Daumas

M. Deschamps fait lecture du compte-rendu dressé par Allier Habitat suite à leur visite sur place et à la présentation du projet à l'extension du lotissement le Daumas au Comité d'Engagement.

Pour la construction de 6 logements individuels accolés deux par deux, le coût s'élèverait à 1 400 000 € TTC. Allier Habitat ne pouvant bénéficier d'aide sur ce secteur, cette opération ne pourrait être financée que par des prêts et une participation de la commune.

Trois simulations ont alors été émises :

- 1^{ère} simulation financière de base : Allier Habitat apporte plus de 300 000 € de fonds propres sans jamais pouvoir les récupérer au bout de 50 ans (cette hypothèse montre l'impossibilité de réaliser l'opération)

- 2^{ème} simulation : Allier Habitat apporte 300 000 € en fonds propres et la commune 210 000 € mais la trésorerie d'Allier Habitat serait fortement négative durant les 35ères années

- 3^{ème} simulation avec vente de 4 logements la 10^{ème} année : même scénario que dans la 2^{ème} hypothèse mais la vente de logements permettrait de retrouver une trésorerie positive dès la 11^{ème} année

En plus d'une participation financière, la commune serait bien entendu toujours tenue de fournir le terrain et de le viabiliser à ses frais.

M. Desfarges estime qu'il serait plus judicieux de donner ces parcelles à des personnes qui auraient un projet de construction.

M. Deschamps pense, quant à lui, qu'il serait déjà intéressant de se pencher sur la question des nombreux logements vacants présents sur la commune et dont la situation n'évolue pas et qui provient, dans la plupart des cas, d'une mauvaise volonté des propriétaires.

> *projet EMILI*

M. Deschamps rend compte de la dernière visite de l'équipe d'Imérys notamment au sujet du tracé que suivront les canalisations entre Echassières et Vicq pour l'évacuation des micaschistes lithifères.

Le premier tracé qui suivait la route départementale traversant la forêt des Colettes a été abandonné. Le dernier tracé envisagé traverserait en définitive les communes de Nades, Lalizolle et Sussat sans suivre les accotements de routes mais en passant à travers les parcelles.

Imérys fera alors appel aux mairies dans le courant du printemps pour les aider à identifier les propriétaires et exploitants concernés.

L'ensemble du Conseil Municipal fait connaître ses réticences sur ce projet qui sera sans doute très difficile à mettre en œuvre

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.